

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2014

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

SÉRIE : ES

ÉPREUVE DU JEUDI 19 JUIN 2014

Obligatoire

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 4 heures - COEFFICIENT : 7

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

Dès que ce sujet vous sera remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.

Le candidat traitera au choix soit la dissertation,
s'appuyant sur un dossier documentaire, soit l'épreuve composée.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Les facteurs travail et capital sont-ils les seules sources de la croissance économique ?

DOCUMENT 1

Croissance annuelle moyenne en volume, 1985-2008

en %	Main-d'œuvre	Capital en TIC ⁽¹⁾	Capital hors TIC	PGF ⁽²⁾	Croissance du PIB
Allemagne	-0,17	0,29	0,31	1,07	1,50
Etats-Unis	0,94	0,54	0,32	1,09	2,89
Japon	-0,35	0,40	0,45	1,60	2,10
France	0,04	0,24	0,31	1,16	1,75
Canada	1,18	0,44	0,66	0,37	2,65

Source : OCDE

(1) TIC : Technologies de l'information et de la communication.

(2) PGF : Productivité globale des facteurs de production.

DOCUMENT 2

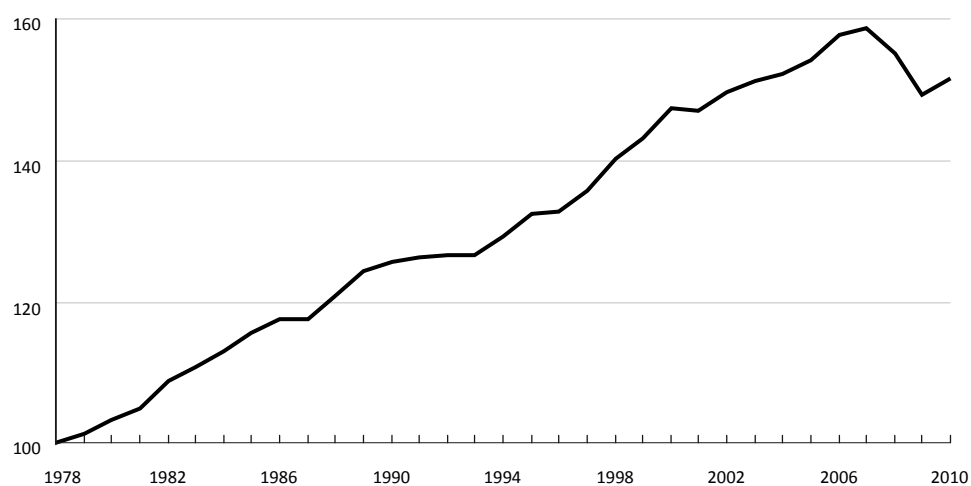
Dépenses intérieures de recherche développement en % du PIB

	2008	2009
Corée du Sud	3,36	3,56
Japon	3,47	3,36
Etats-Unis	2,84	2,90
Allemagne	2,69	2,82
France	2,12	2,21
Royaume-Uni	1,79	1,86
Finlande	3,70	3,93
Suède	3,70	3,60
UE 27	1,84	1,92
Total OCDE	2,35	2,40

Source : D'après Note d'information, enseignement supérieur et recherche, 2012.

DOCUMENT 3

Évolution de la productivité globale des facteurs en France de 1978 à 2010 (indice base 100 en 1978)



Source : Comptes Nationaux, enquêtes Emploi, INSEE, 2013.

DOCUMENT 4

Article L611-1

Toute invention peut faire l'objet d'un titre de propriété industrielle délivré par le directeur de l'Institut national de la propriété industrielle qui confère à son titulaire ou à ses ayants cause un droit exclusif d'exploitation. [...]

Article L611-2

Les titres de propriété industrielle protégeant les inventions sont : les brevets d'invention, délivrés pour une durée de vingt ans à compter du jour du dépôt de la demande ; les certificats d'utilité, délivrés pour une durée de six ans à compter du jour du dépôt de la demande ; les certificats complémentaires de protection rattachés à un brevet [...] prenant effet au terme légal du brevet auquel ils se rattachent pour une durée ne pouvant excéder sept ans à compter de ce terme et dix-sept ans à compter de la délivrance de l'autorisation de mise sur le marché mentionnée à ce même article. [...]

Article L615-14

Sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende les atteintes portées sciemment⁽¹⁾ aux droits du propriétaire d'un brevet [...]. Lorsque le délit a été commis en bande organisée ou sur un réseau de communication au public en ligne ou lorsque les faits portent sur des marchandises dangereuses pour la santé, la sécurité de l'homme ou l'animal, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 500 000 euros d'amende.

Source : Code de la propriété industrielle, *Legifrance*, 2013.

⁽¹⁾ sciemment : délibérément.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

1 – Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre de l'enseignement obligatoire.

2 – Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement de l'information.

3 – Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances (6 points)

1. Comment la flexibilité du marché du travail peut-elle réduire le chômage ? (3 points)
2. À quels risques économiques peuvent s'exposer les pays qui mènent une politique protectionniste ? (3 points)

Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Vous présenterez le document puis vous comparerez la situation économique des 18-29 ans aux autres tranches d'âge.

DOCUMENT

Niveau de vie¹, taux de pauvreté et statut d'activité selon la tranche d'âge en France en 2011

	18-29 ans	30-49 ans	50 ans ou plus	Ensemble (18 ans ou plus)
Niveau de vie médian (euros 2011)	18 150	20 120	20 680	20 000
Taux de pauvreté (en %) ²	19,4	13,0	10,1	12,7
Répartition par statut d'activité (en %)				
<i>Actifs occupés</i>	55,4	82,3	31,2	53,4
<i>Chômeurs</i>	12,2	6,9	2,2	5,6
<i>Inactifs</i>	32,3	10,9	66,7	41,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : « Les niveaux de vie en 2011 », *INSEE Première*, septembre 2013

(1) Le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage en tenant compte de sa taille.

(2) Au seuil de 60 % du revenu médian.

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous démontrerez que la famille peut constituer un frein à la mobilité sociale des individus.

DOCUMENT 1

La catégorie socioprofessionnelle de l'emploi exercé n'est qu'un indicateur bien imparfait de la reproduction. Cette dernière, en effet, est également visible dans la transmission des diplômes au fil des générations, tout particulièrement dans le cas des titres universitaires.

En 2003 comme en 1993, les enfants nés de parents diplômés sont nettement favorisés dans l'accès aux diplômes de l'enseignement supérieur. Mais, bien plus encore, leur avantage s'est sensiblement accru en dix ans. En effet, en 1993, parmi les individus âgés de 30 à 39 ans, la probabilité d'être diplômé d'un deuxième ou troisième cycle universitaire était de 5 % pour ceux dont le père ou la mère avaient au plus un certificat d'études primaires (CEP), et de 42 % pour ceux dont au moins un des deux parents était diplômé d'un second ou troisième cycle universitaire, soit une différence de 37 points. Une décennie plus tard, les probabilités sont respectivement de 6 % et de 58 %, soit une différence de 52 points. Ce renforcement du poids du diplôme des parents s'observe également pour les individus dont l'un des parents est diplômé du supérieur court : la différence avec les individus dont les parents avaient au plus un CEP passe de 17 à 29 points.

Le rôle du capital culturel des parents est tel que son poids persiste à origine sociale équivalente, par exemple parmi les enfants de cadres [...].

Dans une société qui fait du diplôme le passeport pour accéder aux meilleurs emplois et aux catégories sociales supérieures, la compétition pour les titres scolaires est un enjeu crucial. De ce point de vue, ce n'est pas à une stabilité de la reproduction qu'il faut conclure, mais bien à une *intensification* : en dix ans, l'avantage des enfants de parents diplômés de l'enseignement supérieur s'est accru de manière significative. Pour le dire autrement, être issu d'une famille où les ressources culturelles sont faibles devient de plus en plus pénalisant.

Source : *Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*, Camille PEUGNY, 2013.

DOCUMENT 2

On peut poser que la position sociale visée pour son enfant est définie par référence à la position actuelle de la famille, l'ambition ayant un caractère fondamentalement relatif (thèse défendue par Boudon, 1973). Dans ce cas, des familles situées dans des positions inégales vont viser pour leur enfant des positions inégales.

Ces visées inégales, les familles disposent de ressources inégales pour les faire aboutir. Elles sont de plus, dans leurs décisions, inégalement sensibles au risque et au coût attachés aux diverses alternatives. Le modèle de l'acteur rationnel formalisé par Boudon (1973), qui réalise un arbitrage entre un « bénéfice » escompté et des coûts (et des risques), s'est imposé depuis [...] pour comprendre les choix scolaires. Dans cette perspective, le principal facteur d'inégalité est donc la différenciation, en fonction de la position sociale, des champs de décision des acteurs.

Parmi les constats qui confortent ce modèle du stratège, il y a celui, régulièrement avéré, de l'existence, aux paliers d'orientation successifs, d'une auto-sélection socialement différenciée ; celle-ci résulterait de la valeur, inégale selon les milieux sociaux, de paramètres tels que le rendement des études (le niveau éducatif « suffisamment rentable » étant inégal selon les points de départ), le degré objectif de risque (inégal, dès lors que des inégalités sociales de réussite subsistent) ou encore la sensibilité plus ou moins grande aux coûts encourus dans les études envisagées.

Mais si, au vu des approches statistiques externes, « tout se passe comme si » les individus faisaient des choix rationnels, cela n'exclut pas qu'interviennent, dans les prises de décision concrètes, des différences dans le niveau d'information, les préférences, les visions du monde...

Source : « Les causes sociales des inégalités à l'école », Marie DURU-BELLAT, *Comprendre*, octobre 2003.

DOCUMENT 3

Répartition des hommes en couple selon leur groupe social et celui de leur conjointe (en 1999, en %)

	Femmes							
En 1999, en %	Agriculteurs	ACCE ¹	CPIS ²	Prof. int. ³	Employés	Ouvriers	Sans activité professionnelle	Total
Hommes CPIS	0,5	3,3	19,4	33,1	32,7	4,0	7,0	100
Hommes ouvriers	1,6	2,9	1,3	9,3	50,6	23,3	11,1	100

- (1) Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
 (2) Cadres et professions intellectuelles supérieures
 (3) Professions intermédiaires

Source : d'après « Position sociale et choix du conjoint : des différences marquées entre hommes et femmes », Mélanie VANDERSCHULDEN, *Données sociales*, 2006.

Le total des lignes n'est pas toujours égal à 100 en raison d'arrondis.

Lecture : en France, en 1999, 0,5 % des hommes cadres ou professions intellectuelles supérieures ont une conjointe agricultrice.